



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/218

Givrins, juillet 2018

Fête nationale - 1^{er} août 2018



**Rendez-vous au
Hangar Marc Prélaz, route de la Bellangère,
à la sortie du village**

*Parkings :
route de la Gare et en face de l'Eglise
(Merci de vous déplacer sans votre voiture dans la mesure du possible)*

19h00

Apéritif offert par la Commune

20h00

Restauration préparée par l'Amicale des joueurs de Tock

Partie officielle :

- feu patriotique

- allocution de Jean-Pierre Dériaz, Préfet du district de Nyon

Château gonflable pour les enfants

Organisation : l'Amicale des joueurs de Tock et la Municipalité



Nous recommandons la plus grande prudence avec les feux et les divers engins pyrotechniques.
Leur usage inadéquat peut causer des accidents graves et être à l'origine d'incendies.



FAUCHAGE DES TERRAINS INCULTES, EMONDAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES, ENTRETIEN DES RUISSEAUX

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de bien-fonds les dispositions de l'article 59 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des *articles 8, 9, 10, 11 et 15 de son Règlement d'application du 19 janvier 1994, qui prescrivent entre autres que :

- **Les ouvrages ou plantations** ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.
- **Les haies plantées en bordure du domaine public** doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée sont les suivantes :
 - 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue,
 - 2 m dans les autres cas.
- **Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales** doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :
 - au bord des chaussées, à 5 m de hauteur et 1 mètre à l'extérieur,
 - au bord des trottoirs, à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Elle rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, **les parcelles incultes** doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture. Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de les nettoyer et de les curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus sont applicables toute l'année.

**Ces articles s'appliquent par analogie aux chemins privés.*



Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 31 juillet au plus tard. Passé ce délai, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

CANICULE

Les périodes de canicule nous mettent à rude épreuve. Les personnes âgées sont tout particulièrement fragilisées en ces instants. Aussi, soyons solidaires et particulièrement attentifs lorsqu'elles sont seules ou dépendantes.

Trois règles d'or à appliquer en cas de grandes chaleurs :

- 1) Se reposer, rester au frais, réduire l'activité physique.
- 2) Laisser la chaleur dehors, fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit.
- 3) Boire régulièrement, manger léger.



INITIATION À LA MUSIQUE POUR LES ENFANTS DÈS 4 ANS

« De la musique avant toute chose. » (Paul Verlaine)

Flûte douce et solfège, expression corporelle et vocale.

Initiation à la guitare, solfège et expression vocale.

Initiation au piano et improvisation pour enfants et adultes.

Christina Demand-Reinhard

Route de Trélex 1, 1271 Givrins

www.christina-demand.com



BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Lors de sa séance du 27 juin dernier, l'organe délibérant de la Commune a renouvelé son Bureau qui se compose, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, de :



Nathalie Vez Raymond

Angelo Boscardin

Pierre Dillenbourg

Aline Monteiro

Stève Breitenmoser

Robert Watts

Damien Clot

Frédéric Sauser

Présidente

Vice-Président

Vice-Président

Secrétaire

Scrutateur

Scrutateur

Scrutateur-suppléant

Scrutateur-suppléant

FÉDÉRATION DES JEUNESSES DU DISTRICT DE NYON



Si tu as entre 16 et 22 ans, lis attentivement ce message !

Les traditions que perpétue la Fédération des jeunesses du district de Nyon depuis 1934 sont axées sur la convivialité, l'entraide, la sociabilisation, la fête et le sport. Pour te faire découvrir ce message, la Fédération t'invite à une rencontre

- à la salle communale de Mies le vendredi 14 septembre 2018, à 19h00
et/ou

- à la salle communale de Gland le vendredi 28 septembre 2018, à 19h00

Cette présentation sera suivie d'un apéritif pour faire connaissance et répondre à tes questions. Parents et amis sont également les bienvenus !

Pour tous renseignements :

Antonin Treboux, Chef de projet

079/962.82.31

Didier Dénéreaz, Président de la fédération

079/887.30.65

ou par courriel à l'adresse :

catetente@fjdn.ch

Documentation disponible à l'administration communale.



HORAIRES D'ETE



MARIUS

BOULANGERIE & PATISSERIE

Du 10 juillet au 27 août

Lundi : fermé

Mardi 06h00 -18h30

Mercredi : 06h00-14h00

Jeudi 06h00-18h30

Vendredi 06h00-18h30

Samedi 07h00-14h00

Dimanche : 07h00-14h00

La boulangerie sera fermée
du 6 au 20 août.

*Toute l'équipe de la Boulangerie
Marius
vous souhaite un bel été !*

Au Sapin

Café-Restaurant Givrins

Du 16 au 22 juillet

Lundi : fermé

Mardi : midi ouvert, soir fermé

Mercredi : midi ouvert, soir fermé

Jeudi : midi ouvert, soir fermé

Vendredi : midi ouvert, soir fermé

Samedi : midi ouvert, soir fermé

Dimanche : fermé

La café-restaurant sera fermé
du 23 juillet au 6 août.

Réouverture le 7 août à 08h30.

*Bonnes vacances à tous !
Nathaly et Jean-Claude Juillat*

MUNICIPALITE

La Municipalité ne siègera pas les mardis
17 juillet, 7 et 14 août 2018.



ADMINISTRATION COMMUNALE

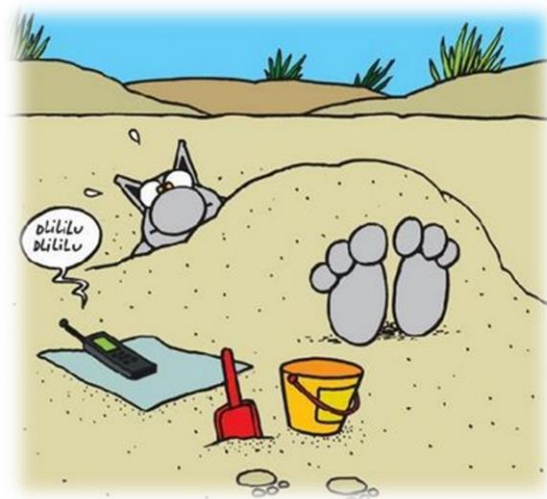
Fermeture :

du mardi 17 juillet à 08h00

au jeudi 26 juillet 2018 à 19h00.

Réouverture

mardi 31 juillet 2018 aux horaires habituels.



Bonnes vacances !

